



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 11/12/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance		
DEALP200192	Madame	ANDRE	Lucie
DEALP200193	Monsieur	BARNAUD	Quentin
DEALP200194	Madame	BOURAS	Nariman
DEALP200195	Monsieur	CHAALAL	Samir
DEALP200196	Madame	DRU	Morgane
DEALP200197	Madame	DUBUISSON	Céline
DEALP200198	Monsieur	ESTEVE	Mael
DEALP200199	Monsieur	GAUTIER	Charles
DEALP200200	Monsieur	IAUCH	Maxime
DEALP200201	Monsieur	LE BELICARD	Antoine
DEALP200202	Monsieur	LEFRANC	Nicolas
DEALP200203	Madame	MEUNIER	Ophélie
DEALP200204	Monsieur	NÉRISSON	Sylvain
DEALP200205	Monsieur	OMONT	Julien
DEALP200206	Monsieur	RICAUD	Quentin

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 22/12/2020

**P/Le Directeur Régional et Départementale
de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
Par délégation
L'adjoint à la Cheffe de Service,**

Julien DESCHAMPS